

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024****Date de convocation :**

12/12/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Evelyne FUENTES, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Yasine SEBAHOUI, Armand IGLESIAS, Thierry COMES, GONZALEZ Béatrice, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à William BURGHOFFER), Frédéric CRAVO (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Mme Marielle ALONSO, et Mrs Jean-Louis LIGAT. Damien OTON, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/94 : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PLAN-OBJET 66 POUR LA CONSERVATION D'ŒUVRES GRAPHIQUES DE L'ERMITAGE DE SAINT MAURICE

Cette convention fait suite à l'action d'inventaire assortie d'un constat d'état sanitaire et d'une campagne photographique des œuvres conservées à l'ermitage de Saint Maurice de Graolera. Le plan-objet a mis en évidence la nécessité d'intervenir sur des pièces graphiques conservées dans la grande chapelle de l'ermitage : les quatorze stations du chemin de croix (20^e siècle) réalisées par Tharrats ainsi que sur la Sainte Face (19^e siècle).

Ces interventions portent sur des mesures de conservation pour l'ensemble de ces œuvres Un dispositif de stockage approprié des quatorze stations sera aussi réalisé.

Ces actions de conservation (dépoussiérages, suppression des sous-verres, retrait des moisissures et nettoyage du cadre de la Sainte Face) seront réalisées au Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine du Conseil Départemental par un restaurateur spécialisé mandaté par le Conseil Départemental.

Le coût des travaux est intégralement pris en charge par le Conseil Départemental qui est subventionné par la DRAC Occitanie et la Région Occitanie.

A l'issue de ces opérations, la Sainte Face sera conservée à l'ermitage tandis que les quatorze stations du chemin de croix de Tharrats retourneront à l'hospice d'Ille d'où elles proviennent.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, dans le cadre du plan-objet 66, pour l'ermitage de St-Maurice.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 18 décembre 2024

Le Maire,




W. BURGHOFFER